

 lectrique

Diagnostic  lectrique

Post#233; par:

Publi e le : 16/04/2009 10:02:05

[1 - Diagnostic electricit  : Synth se](#) [2 - Diagnostic de s curit   lectrique obligatoire](#) [3 - Ce que dit la loi](#) [4 - Ce que vous devez savoir pour vivre en s curit  avec votre installation  lectrique](#)



Le disjoncteur :

Dispositif contr lant toute l'installation et pouvant la mettre hors tension en cas de court-circuit. Lors de la souscription de votre contrat  lectrique vous pouvez choisir le nombre d'amp res que le disjoncteur peut soutenir. C'est lorsque la puissance de votre installation  lectrique d passe cette limite que le disjoncteur coupe le courant (trop d'appareils branch s ensemble par exemple).

Quelques pr cautions   prendre :

- Couper le courant au disjoncteur avant toute intervention.
- Ne jamais remplacer un fusible fondu par un fusible plus gros, du papier aluminium, ou quoique ce soit d'autre.

Les coupe-circuits :

Reli s   chaque appareil  lectrique, ces dispositifs permettent aux plombs ou fusibles de sauter lors d'un  chauffement ou d'un court-circuit afin de pr server votre installation.

Les installations r centes peuvent aussi  tre  quip es de dispositifs diff rentiels pour prot ger encore plus efficacement l'installation en d tectant la moindre fuite de courant. La sensibilit  de ces  quipements diff rentiels peut varier suivant leur lieu d'affectation (pi ce s che, pi ce humide...).

Bon   savoir :

Les plombs ne sont plus autoris s dans les logements neufs.

Fils  lectriques et prises :

Plinthes, moulures, gaines en bonne  tat sont obligatoires pour accueillir les fils  lectriques. Le diam tre de ces fils  lectriques est proportionnel   l'intensit  du courant qui les traverse (mesur  en

Ampère). Certains gros appareils comme les congélateurs devront être reliés au tableau électrique par une ligne qui leur est propre (une ligne dédiée). Ces lignes particulières pourront être installées ultérieurement.

Quelques précautions à prendre :

- Ne jamais toucher un fil dénudé. Coupez le disjoncteur et faites appel à un professionnel pour changer la pièce défectueuse.
- Toutes les prises ne sont pas adaptées à tous les appareils électriques (un appareil de forte puissance branché sur une petite prise risque de la faire chauffer).
- Ne pas surcharger les multiprises, elles aussi pourraient surchauffer.
- Lors de travaux, si vous devez percer un mur ou un plafond, faites attention que celui-ci n'accueille pas de fils électriques (surtout à proximité des prises ou des éclairages).
- Lorsque vous êtes à l'extérieur, certaines précautions doivent aussi être prises : ne pas grimper aux poteaux électriques et ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre.

LES CINQ REGLES A OBSERVER

1. Présence d'un appareil général de commande et de protection de l'installation, en principe le disjoncteur de branchement.

Cette disposition permet d'interrompre en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique en cas d'incident ou d'intervention sur l'installation.

2. Présence d'une prise de terre et de son circuit de terre associé à une protection par dispositif différentiel (disjoncteur ou interrupteur différentiel) à l'origine de l'installation, de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre. Ce dispositif peut être intégré au disjoncteur de branchement.

Cette disposition vise à prévenir tout contact d'une personne avec des masses métalliques anormalement mises sous tension pouvant entraîner l'électrocution. Le courant est évacué vers la terre avant que son contact ne puisse devenir dangereux pour les personnes. Afin d'assurer une protection efficace des personnes il convient d'adopter des dispositifs différentiels à haute sensibilité (30 mA)

3. Présence d'une liaison équipotentielle dans chaque local contenant une baignoire ou une douche (salle d'eau) et respect des règles liées aux volumes dans chaque local contenant une baignoire ou une douche (salle d'eau).

Cette disposition (qui consiste en une liaison physique par un conducteur entre tous les matériaux métalliques) vise à protéger les personnes contre les risques d'électrocution qui sont aggravés par la présence d'eau

4. Présence d'au moins un tableau de répartition comportant les dispositifs de protection des circuits contre les surintensités tels que disjoncteurs divisionnaires ou à cartouches fusibles adaptés à la section des conducteurs de chacun des circuits d'utilisation.

Cette disposition vise à regrouper en un seul lieu les dispositifs de commande et de protection de tous les circuits.

Les protections contre les surcharges ou les courts-circuits sont destinés à éviter les échauffements anormaux des conducteurs pouvant entraîner leur détérioration et provoquer des incendies. Ces échauffements sont aussi la cause d'un vieillissement prématuré de l'installation.

5. Absence de tout risque de contacts directs avec des éléments sous tension pouvant entraîner l'électrocution et de tous matériels proscrits ou devenus dangereux par obsolescence

Cette disposition vise à prévenir tout contact d'une personne avec des parties de l'installation normalement sous tension pour éviter les chocs électriques pouvant entraîner l'électrocution. Elle consiste, par exemple, à identifier et à remplacer les matériels devenus dangereux par obsolescence (interrupteurs) .